



**Ville de
MANIWAKI**

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 1034

Avis public est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Maniwaki, que le conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2022, le règlement no 1034 relatif à la circulation des véhicules tout-terrain sur le territoire de la Ville de Maniwaki.

Ledit règlement est maintenant en vigueur et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville ou sur le site internet de la ville.

DONNÉ À Maniwaki, ce 8^e jour du mois de novembre 2022.

Louise Pelletier, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois de novembre 2022.

Louise Pelletier, greffière